

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 13 septembre 2021

DÉLIBÉRATION 2021-CA22-06

ACCORD DE PRINCIPE DE LANCEMENT DU MARCHE « REALISATION D'UNE ETUDE D'INTERCONNEXION DE L'ILE PAR CABLES SOUS-MARINS »

L'an deux mille vingt et un, le treize septembre à onze heures, le Conseil d'Administration s'est réuni au siège de Réunion THD, Immeuble Emile HUGOT, 1 Rue Emile HUGOT – Technopole – 97490 Sainte Clotilde après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Normane OMARJEE.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Membres titulaires :

Normane OMARJEE, Maya CESARI, Jean-Pierre CHABRIAT, ALAIN ABADIE

Membres suppléants avec voix délibérative :

Membres suppléants sans voix délibérative :

Représentant de Madame la Présidente de Région :

Jean-Pierre POTHIER – Directeur de la DIDN

Représentant de la Paierie Régionale :

ÉTAIENT ABSENTS :

Membres titulaires :

Nombre de membres en exercice : 4

Nombre de membres titulaires présents : 4

Nombre de membres suppléants présents avec voix délibérative : 0

REÇU EN PREFECTURE

le 14/09/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-974-842430878-20210913-2021_CA22_0

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU Le Code de la Commande Publique,

VU le rapport 2021-CA22-06_ Accord de principe de lancement du marché « Réalisation d'une étude d'interconnexion de l'île par câbles sous-marins »,

SUR Proposition du Directeur de Réunion THD,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

D'approuver le principe du lancement du marché « Réalisation d'une étude d'interconnexion de l'île par câbles sous-marins » établi par le Directeur de Réunion THD. Le montant estimé s'élève à 75 000 € HT ou 81 375,00 € TTC.

ARTICLE 2 :

De choisir le marché à procédure adaptée (MAPA) comme procédure de marché.

ARTICLE 3 :

D'autoriser le Directeur de Réunion THD à lancer le marché « Réalisation d'une étude d'interconnexion de l'île par câbles sous-marins »

ARTICLE 4 :

De financer cette dépense aux chapitres 4581002 en Investissement inscrits au budget de l'exercice 2021, et au budget des exercices suivants.

Monsieur le Directeur de Réunion THD est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Président de Réunion THD

Normane OMARJEE



Réunion THD

Immeuble Emilie HUGOT
1 Rue Emilie HUGOT - Technopole
97490 Sainte-Clotilde

SIRET : 842 430 878 00020 - APE : 6190Z
Tél Standard : 0262 150 170

Délibération n°2022-CA22-06

2/2

REÇU EN PREFECTURE

le 14/09/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-974-842430878-20210913-2021_CA22_0